



Le Canada se réjouit de l'issue des délibérations de la Première commission à la 41^e session de l'AGNU

L'article suivant a été rédigé par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures.

À l'ONU, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements (DCA) relèvent de la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), qui est l'une des sept commissions régulièrement constituées de l'Organisation. L'AGNU siège tous les ans à New York de septembre à décembre.

Étant donné que l'AGNU est une tribune exclusivement délibérante, sa principale fonction en regard du désarmement et du contrôle des armements est d'articuler et de communiquer les points de vue de la communauté des nations. Elle n'est pas habilitée à forcer les États membres à prendre des mesures précises. Néanmoins, le poids moral et la valeur, sur le plan des relations publiques, de ses résolutions et décisions ont souvent une influence considérable sur le comportement des États.

Bien que l'AGNU approuve définitivement les résolutions en session plénière, c'est en commission que celles-ci sont étudiées en détail. Ce sont donc les faits nouveaux survenus à la Première commission qui sont les plus pertinents.

Le Canada se réjouit de l'issue des délibérations de la Première commission à la 41^e session qui s'est déroulée sous le signe du pragmatisme et d'une volonté de compromis. En effet, les membres ont modéré les débats stériles et ont fait un effort manifeste pour trouver un moyen terme. Ainsi, la résolution parrainée par les membres non alignés (MNA), qui demandait la cessation de tous les essais nucléaires, s'est rapprochée davantage, dans son style et sa démarche, de la résolution plus pragmatique de l'Occident relative à la « nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires ».

La délégation du Canada a joué un rôle particulièrement actif à la session de 1986. L'ambassadeur canadien au désarmement, M. Douglas Roche, a été élu vice-président de la Première commission et il faisait également partie d'un groupe spécial créé dans le but de rationaliser les travaux de la Commission. En outre,

en sa qualité de Chef de la délégation canadienne, M. Roche a présidé le Groupe Barton, groupe informel de délégués à la Première commission, lesquels se rencontrent périodiquement pour discuter des faits nouveaux. Le Groupe, qui tire son nom de son premier président et ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. William H. Barton, comprend des représentants des 16 pays membres de l'OTAN, ainsi que de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon et de l'Irlande.

Le Canada a présenté des résolutions relatives à « la vérification sous tous ses aspects » et à l'« interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement » (FIZZ). Considérant la vérification comme une condition essentielle de progrès significatifs dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, il mobilise des efforts et des ressources considérables pour améliorer les techniques de vérification et susciter un plus grand appui de ce concept au niveau international. À la suite des pressions intenses exercées par le Canada et grâce à la volonté de compromis manifestée par plusieurs délégations intéressées, la résolution canadienne touchant à la vérification a été adoptée par consensus et, pour la première fois, deux délégations du bloc de l'Est ont accepté de la coparrainer. Cette résolution prévoit entre autres d'inscrire la question de la vérification à l'ordre du jour de la Commission du désarmement des Nations Unies, où elle fera l'objet d'une étude approfondie. Comme lors des années passées, la résolution du Canada relative aux matières fissiles a été adoptée par une large majorité de 120 voix contre une (France) et six abstentions.

En outre, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui a trait à l'adoption d'une approche de plus en plus pratique et réaliste à un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). La conclusion d'un CTBT efficace reste l'un des objectifs fondamentaux du Canada dans le domaine du contrôle des armements. Celui-ci a donc de nouveau coparrainé une résolution sur le sujet, laquelle, entre autres, prie instamment la Conférence sur le désarmement d'amorcer des travaux pratiques sur un éventuel traité, en collaboration avec les États dotés d'armes nucléaires. La résolution a

été adoptée à la Première commission par une large majorité de 117 voix contre une (la France) et 16 abstentions. Les États-Unis, qui l'an passé avaient voté contre, se sont cette fois-ci abstenus.

Le Canada s'est aussi montré particulièrement intéressé aux résolutions concernant les armes chimiques et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La résolution « traditionnelle » relative aux armes chimiques, qui est présentée alternativement par le Canada et la Pologne (cette année était le tour de la Pologne), a encore obtenu le consensus, avec un précieux changement, à savoir l'incorporation du terme « utilisation » dans le paragraphe se rapportant aux négociations à la Conférence sur le désarmement. En ce qui a trait à l'espace extra-atmosphérique, le Canada se réjouit de l'adoption, par la grande majorité des membres du comité, d'une résolution des MNA modifiée. Le vote s'est déroulé comme suit : 130 voix en faveur, aucune contre, et une abstention (É.-U.).

Quelques faits intéressants se dégagent des statistiques de vote de la 41^e session. Soixante-sept résolutions sur le désarmement et le contrôle des armements ont été adoptées par la Première commission, soit une seule de plus qu'en 1985. Estimant qu'une réduction du nombre des résolutions renforcerait la portée des décisions de la Commission, le Canada se réjouit que l'on ait arrêté la pléthore des années précédentes.

Le Canada a appuyé 45 résolutions, soit 67 % de l'ensemble de celles qui ont été adoptées par la Commission, et il en a coparrainé 12. Il n'en avait pas appuyé autant depuis quelques années. De même, il s'est opposé à moins de résolutions (9) et son taux d'abstention (13) a décliné marginalement. Pour ce qui est des résolutions qui sont passées au vote, les tendances du Canada se rapprochaient le plus de celles des États du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), ainsi que de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Italie, de l'Islande, du Japon et de la Nouvelle-Zélande.

Dans l'espoir de consolider les progrès réalisés à la 41^e session, le gouvernement du Canada s'attachera maintenant à mettre en œuvre, au sein de la Conférence sur le désarmement et de la Commission du désarmement de l'ONU, les résolutions pertinentes au désarmement et au contrôle des armements.